



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 109401

Texte de la question

M. Serge Grouard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des étudiants en masso-kinésithérapie et des représentants de la profession concernant la réforme de leur formation. Compte tenu de la réponse apportée par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles suites il entend réserver aux demandes des futurs professionnels et dans quels délais cette réforme nécessaire pourra s'effectuer afin de leur offrir une formation homogène et actualisée.

Données clés

Auteur : [M. Serge Grouard](#)

Circonscription : Loiret (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109401

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2011, page 5356

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)